



# CONCESSION DE SERVICE PUBLIC

## POUR LA CONCEPTION, LE FINANCEMENT, LA REALISATION ET L'EXPLOITATION DU RESEAU DE CHALEUR URBAIN DE L'AIRE CENTRALE DE VALENCIENNES METROPOLE

Référence n° 2024097

---

### QUESTIONS / REPONSES

21 août 2024

---

#### Question n°1 :

Pour Gazonor :

L'article 7 de la convention de fourniture de chaleur spécifie un pourcentage de gaz de ville, pourriez-vous détailler ce terme ? Pourriez-vous confirmer que la chaleur valorisée est considérée 100% EnR&R ?

#### Réponse n°1 :

L'enlèvement de chaleur étant prévu sur une récupération d'énergie sur les moteurs de cogénération, cette chaleur valorisée est bien considérée comme 100% ENR&R.

---

#### Question n°2 :

Pour les terrains :

- Serait-il possible de préciser le numéro des parcelles cadastrales correspondant aux terrains visés ?
- Serait-il possible d'obtenir les diagnostics de pollution de sol et si possible les diagnostics géotechniques G2AVP des parcelles considérées ?

**Réponse n°2 :**

- La spécification des parcelles concernées a été ajoutée à l'annexe 1.1 du RC « programme fonctionnel V20082024 »

**Merci de tenir compte de la dernière version du document pour la remise de votre offre.**

- La CAVM n'a pas fait réaliser de diagnostic de pollution de sol et de diagnostic géotechnique des parcelles considérées.
- 

**Question n°3 :**

Conventions de fourniture de chaleur :

A la lecture du règlement de consultation et du projet de contrat :

- Devons-nous intégralement valoriser la chaleur fatale des quatre industriels identifiés (LME, ASCOVAL, Gazonor et MAGNESITA) et du SIAVED ?
- Avons-nous la faculté de proposer des modifications sur les projets de conventions de fourniture de chaleur ? Le cas échéant, sur quelle modalité ?

**Réponse n°3 :**

- Le candidat est invité à valoriser au mieux la chaleur fatale des quatre industriels identifiés et du CVE du SIAVED à Saint-Saulve.

Le candidat est libre d'adapter la mixité énergétique de la production en fonction de son offre.

- Les candidats n'ont pas la faculté de proposer des modifications concernant les projets de convention de fourniture de chaleur. Ils sont uniquement invités à compléter les éléments surlignés en bleu.
- 

**Question n°4 :**

Voirie :

S'agissant des formalités relatives à l'occupation des sols, pouvez-vous, si possible, nous transmettre les règlements de voirie des collectivités du périmètre de la CSP ?

**Réponse n°4 :**

La CAVM n'ayant pas la compétence voirie, les règlements de voirie sont à demander directement aux communes concernées.

---

**Question n°5 :**

Amiante :

- La collectivité est-elle en possession d'éventuels diagnostics amiante dans les voiries ?
- S'agissant de la présence éventuelle d'amiante dans les installations propriété des abonnés, pouvez-vous préciser la marche à suivre ? En effet le projet de contrat n'encadre ce cas uniquement que dans le tracé du réseau.

**Réponse n°5 :**

- La Collectivité n'est pas en possession de diagnostics d'amiante dans les voiries.
  - Les candidats sont invités à apporter les modifications nécessaires au sein du projet de contrat concernant la présence éventuelle d'amiante dans les installations propriétés des abonnés.
- 

**Question n°6 :**

Concernant les deux terrains mis à disposition, disposez-vous d'analyses de sol permettant d'évaluer le niveau d'éventuelles pollutions de ces terrains ?

Si oui, pourriez-vous les partager ?

**Réponse n°6 :**

Aucune analyse des sols n'a été réalisée dans le cadre du projet.

---

**Question n°7 :**

Concernant les deux terrains mis à disposition, disposez-vous d'analyses de sol permettant de plan masse au format dwg ?

Si oui, pourriez-vous les partager ?

**Réponse n°7 :**

Aucune analyse des sols n'a été réalisée dans le cadre du projet.

---

**Question n°8 :**

Annexe 1.2 - liste des abonnés :

- A quoi correspondent les valeurs E et N (colonnes E et F) ? Nous avons tenté de trouver une correspondance avec des données GPS en longitude / latitude, mais sans succès. Si ces données sont bien des données GPS, pourriez-vous nous les faire parvenir sous le format DD (degrés décimaux) ?
- Pouvez-vous nous indiquer quels sont les sources d'information pour chacune des consommations ?

**Réponse n°8 :**

- Les valeurs E et N correspondent aux coordonnées de géolocalisation selon le référentiel Lambert 93.
  - A titre informatif, les consommations des prospectes renseignées au programme ont été estimées sur la base de factures énergétiques fournies par les partenaires du projet au cours du Schéma Directeur. Le candidat est invité à actualiser fournir ses estimations de consommations énergétique de référence à partir de ses propres ressources.
- 

**Question n°9 :**

Pourriez-vous nous faire parvenir les fichiers dynamiques ayant permis la modélisation des gisements de chaleur fatale des industriels ?

**Réponse n°9 :**

L'ensemble des gisements de chaleur pour chacun des producteurs identifiés au programme a été recensé dans le fichier Excel joint (1.QR-21082024-n9\_Données\_dynamiques\_gisements.xls).

Le candidat est invité à établir son offre initiale sur la base de ces données d'entrée.

---

**Question n°10 :**

Avez-vous une valeur de référence que nous nous devons considérer pour le DJU ?

**Réponse n°10 :**

Le candidat est libre de se baser sur ses propres valeurs de DJU de référence

Le candidat est invité à spécifier l'ensemble des hypothèses prises en compte dans le cadre des calculs des consommations énergétiques de référence.

---